

23 SEPTEMBRE 2010

Pour L'EMPLOI, les SALAIRES et les RETRAITES

VOUS AUSSI,
VOUS SOUHAITEZ VOUS OPPOSER
A LA CASSE DE NOTRE SYSTÈME
DE RETRAITE SOLIDAIRE

C'EST POSSIBLE

NOUS AVONS TOUS LE DROIT DE FAIRE GREVE

L'APPEL NATIONAL COUVRE TOUS LES SALARIES

Le droit de grève en France est :

- ▶ un **droit garanti par la Constitution**
- ▶ un **droit individuel de salariés.**

Bref, **c'est une liberté individuelle.**



Selon les **articles L2511-1 à L 2512-5 du Code du Travail**, « cesser le travail pour défendre des revendications professionnelles est un droit reconnu à tout salarié. Le droit de grève ne peut justifier ni sanction, ni licenciement. » Pour le secteur privé, hors dispositions collectives contraignantes, il n'y a **pas d'obligation de préavis de grève**. De plus, les **salariés du privé ont le choix de leur temps de grève** : 55 min, 1h55, 2h55, ..., la journée.

Pour des précisions complémentaires, vous pouvez nous contacter au 02 99 79 44 47.

DES SOLUTIONS EXISTENT

TOUS ENSEMBLE, **AGISSONS POUR AMELIORER NOTRE QUOTIDIEN, GARANTIR UN
MEILLEUR AVENIR, ET UNE SOCIETE JUSTE ET EQUITABLE**

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE
GREVES ET MANIFESTATIONS

RENNES—11h—Avenue Janvier

ST MALO—11h—Devant l'ancienne gare

FOUGERES—17h30— Devant la sous-préfecture

REDON—VITRE—(voir les modalités avec l'UL)